



reprise de travail apres un accindent de travail

Par **toto77**, le **12/05/2013** à **21:04**

bonsoir,je voudrais savoir apres mon accident de travail je doit refaire m'à reprise quand j'ai apeler mon responsable pour savoir a quel heur je commence il m'annonce que je suis en vacance une semaine, vacance qui ma etait imposer un mois avand mon accident de travail ma question est doit ont reprendre son poste une journee pour valide les vacance merci de votre conpreansion et dsl des faute d'orthographe.

Par **P.M.**, le **12/05/2013** à **22:04**

Bonjour,

Il n'y a normalement aucune obligation établie juridiquement de reprendre le travail avant les congés payés mais il faudrait savoir si votre arrêt a duré au moins 30 jours car une visite de reprise auprès du Médecin du Travail serait obligatoire et le contrat de travail restant suspendu tant qu'elle n'a pas eu lieu, il y aurait impossibilité dans ce cas que vous les preniez...